



www.chevrieres42.fr

Compte rendu Conseil Municipal du 14/02/2022

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire le lundi 14 février 2022 à 20h, sous la présidence de Monsieur Norbert DUPEYRON, Maire.

Etaient présents : Norbert DUPEYRON, Louisa SAHUC, Jacques CHARRAT, Gaëlle THONNERIEUX, Bruno BASSON, Pierre FOURNEL, Louis ROUSSET, Christiane DUBOEUF, Catherine BRUEL, Stéphane MOULARD, Christophe FONTANAY, Sophie LAURENT.

Absents excusés : Sylvie BARCET, Marie Joëlle PERRET (pouvoir donné à Bruno BASSON), Hervé GAGNARD (pouvoir donné à Norbert DUPEYRON).

Absent :

Exceptionnellement, et en raison des mesures imposées par la crise du COVID 19, la séance a lieu à la salle polyvalente.

1) Finances – RH

Acompte subvention annuelle OGEC

Les subventions 2022 aux associations, seront votées en même temps que le budget lors du conseil du 28 mars. Cependant et pour ne pas mettre l'OGEC en difficulté de trésorerie, le conseil municipal délibère pour le versement du 01^{er} acompte. Lors du vote du budget, les élus délibéreront pour le montant de la subvention annuelle à cette association.

Délibération 1607 heures annuelles

L'état demande à toutes les collectivités de délibérer pour confirmer que tous leurs agents travaillent bien 1607 heures par an, ce qui est bien le cas pour notre commune. Nos agents sont sur des prises de congés normaux, sans jours additionnels. Le conseil valide la durée annuelle légale de travail pour un agent travaillant à temps complet est fixée à 1.607 heures (soit 35 heures hebdomadaires).

2) Bâtiments

Suite aux changements de locataires de la boulangerie depuis le 29 janvier, le conseil valide les baux pour le local commercial avec la Sarl PLACIDILLI et pour le logement avec Mr Eddy PLACIDILLI et Mme Clotilde MICHALET.

3) Infos

Les élections présidentielles auront lieu les 10 et 24 avril 2022

Pour rappel, vous pouvez vous inscrire sur la liste électorale jusqu'au 4 mars dernier délai. Inscriptions en ligne pour ceux qui le souhaitent

Les élections législatives auront lieu les 12 et 19 juin 2022

Consignes de tri : Pour rappel, les cartons ne doivent en aucun cas être déposés ni dans les bacs jaunes ou marrons, ni à côté. Ils doivent être emportés en déchetterie à Chazelles sur Lyon, St Martin en Haut, ou Montrottier.

Réunion de la commission finances : vendredi 11 mars 2022 à 15h00.

Prochaine réunion du conseil municipal : lundi 28 mars 2022 à 20 heures.